



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2021

**Présents** : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, M. LE GOUIC Jean-Yves, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. LORANS Thierry, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent, Mme LE GALLIARD Sylvie, M. URVOIT Rachel, M. KERMABON François, M. GUEGAN Olivier, Mme TROUBOUL Marie-Claire, M. LE PIPEC Olivier,

**Absentes excusées** : Mme MATIGNON Isabelle, Mme OLLIVIER Valérie départ à 20h00 (pouvoir à Mme Nadège LE GARGASSON)

**Secrétaire de séance** : M. LE TROUHER Vincent

### ❖ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2021

#### COMPTE RENDU DE L'ETUDE DU CAUE SUR LE REAMENAGEMENT DES BATIMENTS PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est venu en mairie le 5 juillet 2021 pour présenter son étude sur le réaménagement des bâtiments périscolaires.

L'idée première était d'étudier la possibilité de créer un pôle enfance au niveau de la cantine. Compte tenu de l'espace disponible ce projet n'est pas réalisable sur cet emplacement.

Le CAUE propose donc une rénovation et une extension de la cantine et de la garderie.

S'agissant de la cantine, l'hypothèse présentée prévoit une rénovation des 440 m<sup>2</sup> existant et une extension de 170 m<sup>2</sup> pour un montant de travaux estimé à 1 500 000 € HT. Les travaux comprennent des mises aux normes notamment au niveau de la cuisine et la mise en place d'un self.

Quant à la garderie, le CAUE propose là aussi une rénovation des 170 m<sup>2</sup> existant et une extension de 240 m<sup>2</sup> pour un montant de travaux estimé à 890 000 € HT.

Madame le Maire informe l'assemblée, que vu le montant de l'opération présentée par le CAUE, elle a sollicité le cabinet LBL & Associés pour avoir un second avis sur le projet.

#### ESPACES NATURELS SENSIBLES : CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION

En partenariat avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, le département œuvre pour acquérir des espaces de nature remarquables ou de proximité pour en conserver la biodiversité et sensibiliser le public.

Pour protéger ces espaces, le département, en concertation avec les communes, institue des zones de préemption sur les ensembles naturels remarquables lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de vendre.

A Malguénac, deux zones ont intérêt à être protégées : la première d'une surface de 25 ha qui se

situé au niveau du village de Messulec et la seconde, de 10 ha qui se trouve au village du Roch



Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le projet de délimitation d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les secteurs précités.

#### MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'ELAGAGE

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 673 du code civil, les propriétaires sont responsables de leurs arbres et sont donc chargés de les élaguer.

Pour continuer d'assurer la possibilité de circuler, de préserver la sécurité des usagers et pour maintenir le bon état de fonctionnement des lignes, une campagne d'élagage va être lancée prochainement.

Les propriétaires de parcelles dont des arbres nécessitent une taille recevront un courrier leur demandant de réaliser les travaux ou de mandater la commune pour le faire.

Dans le deuxième cas, la prestation sera facturée 130 euros HT de l'heure (lamier + télescopique) et les coupes seront déposées dans les parcelles.

#### AFFAIRES EN COURS

✚ **Rentrée des classes :** Les enfants ont fait leur rentrée scolaire le 2 septembre 2021.

L'école la Colline aux Ajoncs accueille 71 élèves (31 maternelles et 40 primaires) contre 73 à la rentrée de 2020. L'école Saint Bernadette compte 143 élèves (50 maternelles et 93 primaires) contre 134 l'année dernière.

Désormais, les activités périscolaires sportives (APS) seront animées tous les jours d'école (le lundi et le vendredi par Nicolas et le mardi et le jeudi par Mickaël).

Des travaux ont été réalisés pendant les vacances d'été. Une étude sur le chauffage est en cours.

✚ Voirie :

- Programme 2021 : les travaux d'arasement ont été réalisés route de Quelvern et route de Coëtnan par l'entreprise HENRIO TP au cours du mois de juillet. Les travaux d'enrobés seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE le 7 et le septembre 2021.
- Chemin piétonnier : il a été réalisé aux abords de l'école la Colline aux Ajoncs le 30 août 2021
- Aménagements : des panneaux signalant les priorités à droite rue de Pontivy et rue Saint Néot ont été mis en place. Le sens de circulation unique place de l'église a été mis en place le 3 septembre pour une période d'essai de 3 mois.

✚ Salle des fêtes : L'inauguration aura lieu le samedi 25 septembre 2021.

Malguénacois.es, personnalités publiques, financeurs, entreprises, associations et commerçants seront attendus à partir de 10 heures pour visiter la salle et l'inaugurer.

Elle se déroulera sur toute la journée et sera animée par un forum des associations et une visite de la salle de 15h à 18h, puis, s'en suivront diverses animations jusque minuit avec possibilité de se restaurer sur place.